

REGLEMENT DE LA BOURSE TOUTES COLLECTIONS MARIGNANE NUMISMATIQUE

L'association régie par la loi de 1901, MARIGNANE NUMISMATIQUE, organise sa BOURSE TOUTES COLLECTIONS salle Edith Piaf, bd Charles De Gaulle 13730 Saint Victoret, pour tout renseignement : 06.51.86.34.14.

ARTICLE 1

Le présent règlement s'applique à tous les exposants de la BOURSE organisée le 20 octobre 2019 à la salle Edith Piaf.

ARTICLE 2

La bourse est ouverte à tous : professionnels, amateurs, associations, dont le bulletin de réservation sera parvenu dûment rempli aux organisateurs, accompagné du règlement total des frais d'inscription. Les armes sont exclues des objets présentés.

ARTICLE 3

Les organisateurs se réservent le droit d'admission et de distribution des emplacements, en fonction des critères qui lui sont propres (date d'inscription, ancienneté, spécialité, etc....). IL est interdit d'ajouter des tables personnelles à celles déjà en place.

ARTICLE 4

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités vis-à-vis des exposants sur leur situation juridique et fiscale, risques de vols, accidents et dégradations. Chaque exposant doit vérifier son assurance (responsabilité civile) et surveiller son stand.

ARTICLE 5

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout participant qui troublerait le bon ordre et moralité de la manifestation sans avoir à en exposer les motifs et sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité ou de remboursement d'aucune sorte. Le règlement intérieur de la salle **interdit de fumer et d'introduire des animaux dans les locaux.**

ARTICLE 6

Les exposants pourront installer leur stand le dimanche matin de 7h à 9h. Les heures d'ouverture au public sont de 9h à 17h30. L'emplacement de la salle est fléché. **Le port du badge fourni à l'arrivée, est obligatoire pendant toute la durée de la bourse.**

ARTICLE 7

Les organisateurs se réservent le droit de disposer des emplacements non occupés à partir de 9h 30. Les exposants perdraient alors le bénéfice de leur réservation. Aucun remboursement ne serait effectué.

ARTICLE 8

Prix des emplacements : 12 euros la table de 1m60. Buvette et petite restauration, tarifs sur demande.

ARTICLE 9

L'entrée des visiteurs sera gratuite. De 9h à 17h30 **et pas avant 9h, merci de prévenir vos contacts... !!!**

ARTICLE 10

La salle est de plain pied et grand parking gratuit est mis à disposition.

ARTICLE 11

Le renvoi du bulletin de réservation entraîne l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 12

En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation. Les frais de réservation versés par les exposants seraient remboursés.

ARTICLE 13

La bourse toutes collections étant une rencontre exclusivement culturelle, toute manifestation ou discussion politique, raciale ou religieuse est strictement interdite dans l'enceinte de la salle.